

PROCES-VERBAL

du CONSEIL D'ADMINISTRATION N°2 Bordeaux (Mercure) – 17 Septembre 2016

SAISON 2016/2017

Présents :

E. TANGUY, C. ALBE, A. de FABRY, P. KURTZ, C. MOURADIAN, Y LABROUSSE, JP. ALORO

Excusées : F. AVABY, M. AKILIAN

Assistent : P. VENDRAMINI, Membre du Conseil de Surveillance ; C BOULONGNE.

Invités : A. DAGORNE ; N SAUERBREY ; P. ALLAMASSEY, Président de la Ligue Midi Pyrénées

Le Président ouvre la séance à 9 heures

1 / Informations du Président :

- Dossiers de conciliation au CNOSF

Il informe les membres des trois demandes de conciliation au CNOSF qui ont été traitées cet été (2 joueuses de beach concernant leur participation aux Finales du Championnat de France ; clubs de Beauvais et Alès concernant les décisions de la DNACG). Le Président indique que le conseil du club de Beauvais a envoyé copie des courriers de désistement des actions intentées devant les Tribunaux administratifs de Melun et d'Amiens. JP Aloro rappelle que ce club a une dette envers la LNV qu'elle doit s'engager à rembourser avant l'engagement en compétition fédérale.

- Elections de la LNV

JP ALORO annonce que les élections sont fixées au 25 Octobre ; il déclare être candidat au Comité Directeur de la LNV pour un renouvellement de son mandat.

Le Président propose M. Daniel MURAIL au titre de personnalité indépendante désignée par la FFVB au sein du futur Comité Directeur de la LNV.

Les membres adoptent cette désignation à l'unanimité moins 1 abstention.

A de Fabry souligne que les élections de la LNV doivent faire l'objet d'un examen préalable et lors de son déroulement par une Commission électorale.

- Remplacement des administrateurs démissionnaires

Il est énoncé que les personnes sollicitées par la FFVB dans le respect des listes déposées en août 2015 n'ont pas répondu ou ont refusé de siéger au Conseil d'administration pour les trois mois qui précèdent le renouvellement quadriennal.

- WL 2017 :

Le format du Groupe 1 reste à 12 équipes en 2017 ; la France accueillera du 9 au 11 juin 2017 une poule de 4 équipes très relevée, composée de l'Italie, les USA, la Russie et la France.

Il s'agit du week end de l'AG fédérale à Nantes, ce qui conduit d'abord à étudier le déroulement de la WL dans une salle nantaise.

Le choix de la ville doit être transmis au plus tard fin Octobre à la FIVB.

- Contrat TV relatif à la WL 2016 :

Le contrat n'est pas signé par la chaîne à ce jour bien que les matchs aient été captés et diffusés en France en juin et juillet derniers ; A Dagorne ajoute que la chaîne a mis à disposition de la FIVB le signal des matchs disputés à Nancy pour les besoins des télévisions étrangères ; il explique que les discussions avaient débuté en mars dernier et il subsiste des difficultés sur plusieurs clauses du contrat ; par ailleurs, Be InSports lui a fait part, durant le weekend de poule de juillet dernier, son désaccord quant à la diffusion gratuite, via le site de la FIVB, sur le territoire français des matchs que la chaîne diffusait en direct au même moment à ses abonnés.

2 / Approbation des Procès-Verbaux des commissions exécutives

*** PV adoptés :**

- CA°1 du 9/7/2016 adopté à l'unanimité après prise en compte des observations du Président et de C Albe.

- CCS n°1 du 4/7/2016 ; n°2 du 2 du 2/09 et n°3 du 5/09/2016 adoptés à l'unanimité.

Un échange de points de vue a lieu entre A de Fabry et JP Aloro au sujet des dates de production des documents par les clubs et les délais d'analyse et de décisions par la DNACG qui impactent la composition des Poules des compétitions fédérales.

- CCA n° 2 du 24 et 25 Juin 2016 adopté à l'unanimité après modification en 1^{ère} page. JP Aloro réitère sa demande que les cartons jaunes soient comptabilisés lors de la prochaine saison ; A de Fabry va faire vérifier les possibilités réglementaires.

*** PV présentés pour information :**

- CFA n°2 du 7/7/2016
- CCDE n°7 du 21/5/2016
- PV du Conseil de Surveillance n°6 du 21/5/2016
- Extrait du PV du Conseil de Surveillance du 9/9/2016

3 / Haut Niveau et Technique

- Institut de Formation

Nicolas SAUERBREY, DTNA en charge de la formation et Cyrille BOULONGNE, DTN, présentent le projet d'Institut de formation ; N Sauerbrey explique qu'il s'agit de donner du sens à une structure très cloisonnée et que l'IFF doit être un lieu de mutualisation, de coopération afin d'améliorer la communication.

L'IFF s'adresse à différents publics : les arbitres, les entraîneurs, le personnel, les services civiques, les dirigeants pour des sujets aussi variés que la citoyenneté, le développement, la santé.

Le développement doit être une priorité du volley ball alors que toute la formation est axée depuis toujours et uniquement autour de la compétition.

Y Labrousse souhaite que l'IFF dont le besoin est impératif se mette à la disposition des dirigeants de clubs et facilite leurs missions.

A de Fabry déclare que l'IFF doit travailler via une Commission exécutive dont la représentante du CA soit C. Mouradian.

C. Boulongne souligne que l'IFF développe un catalogue au service de la philosophie qu'il porte.

Le Président insiste sur la création de cet outil très important pour le volley-ball français et se déclare convaincu de la nécessité d'avoir un Institut à l'instar de ceux créés par les autres Fédérations.

N. Sauerbrey propose qu'une réflexion soit menée pour démarrer les travaux par un rassemblement des chargés de développement des Ligues et des CD au sujet des Services civiques. Le Conseil d'administration vote à l'unanimité l'existence de la Commission de création de l'Institut de Formation Fédéral.

MM Boulongne et Sauerbrey quittent la salle à 10h45.

- Beach

Le Président souligne les performances des Equipes de France avec deux médailles d'argent obtenues aux Championnats d'Europe U 18 et U22.

Il annonce la nomination de Christophe Victor en tant que Manager des Equipes de France de Beach Volley à la place de Guy GIANTOMMASO qui va prendre sa retraite.

Concernant la DTN, C MOURADIAN pose la question de la situation du DTN depuis le retour de Rio ; le Président fait part des difficultés de travail sur certains dossiers dont celui des aides personnalisées ; le Ministère des Sports a été informé de ce problème. C Albe ajoute qu'il a demandé au DTN le récapitulatif des montants des aides personnalisées versées depuis le 1^{er} janvier 2016 ainsi que la projection des montants à verser jusqu'à la fin de l'année ; c'est le DTNA en charge de ce suivi qui lui a répondu que les travaux en cours au mois de Septembre allaient reporter la remise de ces éléments au 31 Octobre 2016.

4 / Événementiel / Communication/ Marketing

- Partenariat APPART CITY

Le Président fait approuver la conclusion de nouveaux accords de partenariat avec le groupe APPART CITY : un renouvellement du contrat d'échanges marchandises pour 3 ans jusqu'en 2019 et, nouveauté, un contrat de partenariat financier d'un an.

- Volleyades et Mini Volleyades 2017

C Mouradian énonce que les cahiers des charges sont en cours de préparation pour envoi de l'appel à candidatures courant Octobre ; la date limite de réception des candidatures est fixée au 30 Novembre.

Le CA acte que la formule sportive de ces 2 événements relève du secteur événementiel et que la formule sportive des Coupes de France séniors et jeunes relèvent de la CCS.

5 / Finances :

C Albe rappelle que les compléments de salaires sont à reconsidérer pour la nouvelle saison car ils expiraient le 31/08.

5 niveaux sont appliqués à savoir : entraîneurs d'équipes de jeunes ; chargés de mission ; coordonnateur de secteurs ; DTNA et DTN jusqu'au 31/12/2016.

Il est proposé qu'un courrier signé du Président et du Secrétaire Général soit adressé à chaque DTNA et au DTN après déroulement d'un entretien avec chacun d'entre eux ; les compléments de salaires seront alors appliqués à effet du 1^{er} septembre

Vote : à l'unanimité moins une abstention

- Outre-Mer

Pour Mayotte, le solde de la dette est de 33 854.56 € et une remise est demandée ; suite à la proposition reçue de la Ligue de Mayotte et compte tenu de sa capacité actuelle de remboursement à hauteur de 8 000 €/an, les membres acceptent une remise de 8 000 € qui sera appliquée à l'issue de la 4^{ème} et dernière année d'échéance des remboursements

Pour la Nouvelle Calédonie, la dette est de 35 549.50 € ; les clubs paient directement leurs licences mais la Ligue n'a réalisé aucun remboursement. Le CA propose à l'unanimité la conclusion d'un moratoire.

- Situation de la FFVB au 30 septembre 2016.

Le service comptable collecte les informations afin de préparer pour fin Octobre la situation arrêtée au 30 Septembre qui comprendra le bilan financier des manifestations internationales 2016 (Ligue Euro / WL / TQCE...)

La première partie des Aides à Projets sera versée avant la fin du mois.

- JO 2016

C Albe rappelle que 3 personnes du CA sont allés à Rio ; Le Président était pris en charge par le CNOSF en tant que Président d'une Fédération olympique ; dans le cadre d'une exigence de transparence, le Président souligne que les 2 accompagnants (compagne du Président et fils du Secrétaire Général) ont payé tous leurs frais de déplacement, restauration, hébergement et places ; le Trésorier et le Secrétaire Général ont réglé eux-mêmes les frais de déplacement, restauration et hébergement ; seules les places pour les matchs de VB et BV utilisées par le Trésorier et le Secrétaire Général ont été supportées par le budget fédéral.

- LNV

C Albe énonce que la FFVB a enfin reçu de la LNV la facture relative aux engagements pris par la FFVB relatifs aux exercices antérieurs pour un montant de 17 172.22 euro

Un avenant à la convention de moratoire sera conclu prochainement avec un remboursement mensuel de 5 000 €. JP Aloro confirme que la LNV réglera à la FFVB **au 30/09/2016** les montants suivants :

- **7980,65€** correspondant aux charges Coubertin 2012 (3 795,20€) ainsi qu'aux charges mixtes LNV 2015 (4185,45€)
- les frais d'arbitrage de la saison 2015/2016 pour un montant total de **127 173,20 €**.

JP Aloro affirme que la LNV s'engage à payer les frais d'arbitres à la FFVB dans les 15 jours qui suivent la réception de chaque facture.

6 / Vie associative et fédérale :

- REFORME TERRITORIALE : point de situation relatif aux fusions des ligues

Les Flandres ont envoyé à la FFVB les documents financiers, les conventions et contrats.

Concernant la Ligue de Haute Normandie, Philippe DAUCHEL a été remplacé comme Président par Jean Paul DUBIER.

A de Fabry constate que la Fédération est toujours en attente de l'agrément d'accueil des services civiques alors que les Ligues et CD en ont un grand besoin de lancer leur recrutement des volontaires.

- Dématérialisation de la licence

La nouvelle version va être diffusée via une instruction par mail la semaine prochaine.

Après échanges entre les membres, il est décidé que les espaces disponibles sur la licence sont réservés à la FFVB afin de permettre la conclusion d'accords de partenariat apportant des services ou avantages aux clubs et licenciés (comme APPART CITY qui a mis en place un code FFVB applicable pour toute réservation sur son site internet...)

- Règlements Généraux

A de Fabry présente les modifications apportées à l'article 15 du RGES ; compte tenu de l'accord préalable du Conseil de Surveillance, les membres adoptent à l'unanimité le texte modifié.

Par ailleurs, les Règlements Particuliers des Epreuves des Coupes de France 2016/2017 sont adoptés à l'unanimité. C Mouradian demande que le secteur évènementiel participe à l'avenir à l'élaboration du RPE de la Coupe de France de Beach Volley.

JP Aloro suggère d'ajouter une mention sur les ballons à utiliser lors de ces Finales ; le choix des ballons doit rester à la Fédération.

- CCA

Le Président informe les membres que MM RACHARD et DEREGNAUNCOURT lui ont indiqué leur démission de la commission des arbitres.

- Documents approuvés

Les Statuts et RI envoyés par plusieurs Comités Départementaux (9) auprès du Secrétariat Général ont été analysés par la CCSR et le Service juridique fédéral et sont approuvés par le CA.

- Calendrier électoral

A de Fabry explique que les Ligues régionales disposeront de 20 jours, du 1^{er} au 20 décembre pour mettre en place l'AG physique au cours de laquelle l'élection fédérale doit se tenir le vote du scrutin de liste par les clubs ; le dépôt des listes à la FFVB est fixé au 2 Novembre à 12 heures.

Les Comités Départementaux ont jusqu'à fin Octobre pour adopter les nouveaux Statuts, élire leur nouvel exécutif et élire leurs représentants à la Ligue Régionale.

Les Ligues doivent organiser à partir du 1^{er} Novembre les élections régionales pour déterminer leur exécutif de la nouvelle olympiade, élire les délégués des clubs à l'AG fédérale et élire les représentants de leur Ligue au Conseil d'administration fédéral. Par ailleurs, chaque Ligue régionale peut organiser son AG avant le 1/11 à la condition que ses Comités Départementaux soient en conformité (Statuts et RI) et aient organisé leurs élections.

- Développement

Le suivi des dossiers Zénith, Alpha et le plan fédéral des équipements est confié à F Guerin.

Sa fiche de mission sera complétée en ce sens

P Vouillot va entreprendre de rencontrer les différentes fédérations affinitaires et M Akilian poursuit le travail avec le monde scolaire (UNSS, FFSU...)

7 / Questions diverses :

La prochaine séance est fixée au samedi 29 octobre.

Le Président,
Eric TANGUY

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY
